

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
19/02/2025 (13:16 - 15:58)	Xavier Lepage	Visite de contrôle (6.5.)
		Dérogations applicables: Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
		Objet du contrôle: Demande dans le cadre d'une vente



Données générales

Adresse de l'installation	Rue de Villers, 367 6010 Charleroi
Type de locaux	Installation domestique - maison
Nombre de tableau	3
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	[REDACTED]

Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur jour: 5646657
Index	Jour: 71504
Courant nominal de la protection de branchement	40A
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VOB 6mm²
Tension nominale de service	230V - AC

Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01:01

Liste des infractions

Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des interrupteurs... sont encore à installer. (6.4.;6.5)
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche (7.1.5.3.)



- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. (4.2.2)



- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. (1.4.)
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique (4.2.5.3.4.2)
- Des interrupteurs et/ou des socles de prises à encastrer dans les parois ne sont pas logés dans des boîtes appropriées. (1.4.2.;5.1.3.1 ;8.2.1.;8.2.2)



- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. (5.2.) *Etage cave*

Raccordement

- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. (4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.;5.1.3)
- La protection de branchement n'est pas conforme. (5.3.5.5.)

Système de mise à la terre

- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle. (6.4.6.4.; 6.5.7.2)
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisés. (4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1 ;8.2.2)
- La continuité du conducteur de terre et/ou d'équipotentialité (principal, supplémentaire) à la borne de terre principale n'est pas réalisée. (4.2.3.2.;5.4.4.)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe I à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2)
- Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant (6.4.6.4.;6.5.7.2)
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe I à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.) *La ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans le bureau, le salon, la salle à manger, la / les chambres)*
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre (4.2.3.2 5.4.4.1 ;8.2.1.;8.2.2)
- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxydés ou autre). (5.4.3.5.;5.1.5.)
- Des masses d'appareils, matériels électriques de classe I ne sont pas reliées au conducteur de protection des canalisations qui les alimentent. Exception faite des masses des appareils fixes d'éclairage de classe I comportant des douilles ne disposant pas d'un degré de protection d'au moins IPXX-B et situés dans un local sec (4.2.4.3.a.)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01:01



Tableau: Hall

- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. (4.4.1.5.)
- La détection de surintensité sur le conducteur neutre n'entraîne pas la coupure de tous les conducteurs de phase. (4.4.4.4.)
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». (5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La protection contre les chocs électriques par contacts indirects n'est pas assurée. (4.2.3.1.)
- Les presse-étoupes d'attente du tableau électrique ne sont pas obturés. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. (4.4.1.5.)
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. (6.4.5.1.)
- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête. (6.5.7.2.)
- Le tableau électrique ne possède pas une enveloppe de protection satisfaisante. (4.2.2.1.;4.2.2.3.;5.3.5.1.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau. (5.3.5.1.)



- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (4.2.4.3.;5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Les conducteurs souples ne sont pas étamés ou pourvus de cosses à sertir. (5.3.5.5.)

Tableau: Cuisine

- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. (4.4.1.5.)
- L'enlèvement ou l'ouverture de l'enveloppe de protection est possible sans certaines conditions. Il est possible de se passer d'un outil ou d'une clé. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». (5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La combinaison jaune/vert n'est pas réservée au conducteur de protection exclusivement. (5.1.6.2.)
- La protection contre les chocs électriques par contacts indirects n'est pas assurée. (4.2.3.1.)
- Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. (5.3.5.1.)



- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. (4.4.1.5.)
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. (6.4.5.1.)
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». (5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans les protections de circuits (sections/natures différentes, nombre de conducteurs, ...). (4.2.)

Tableau: Cuisine

- L'enlèvement ou l'ouverture de l'enveloppe de protection est possible sans certaines conditions. Il est possible de se passer d'un outil ou d'une clé. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. (4.4.1.5.)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93RR1_D01:01

- La protection contre les chocs électriques par contacts indirects n'est pas assurée. (4.2.3.1)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. (4.4.1.5.)
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. (3.1.3.3 a)

Liste des remarques

Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

Remarque

- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation
- La liaison équipotentielle supplémentaire pour la baignoire métallique n'est pas visible et vérifiable (émaïl ou autre).
- La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement qu'elle ne soit pas dans le volume 2. (7.1)
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier. les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation. les coordonnées du propriétaire et du responsable des travaux. La signature de ce dernier doit se trouver sur ces documents. (3.1.2;9.1.2)
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre I de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre I sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01-01

Données générales - Contrôle

Type de contrôle	☒ Visite de contrôle (6.5.)
Dérégulations applicables/appliquées ancienne installation	☒ Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente

Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune	Non
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981
Type d'électrode de terre	Piquets
Conformité de la prise de terre	Conforme
Mesure de la résistance de prise de terre possible ?	Non
Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentielles et conducteur PE)	OK
Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe I à poste fixe	Pas concluant
Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans	☒ le bureau
	☒ le salon
	☒ la salle à manger
	☒ la / les chambre(s)
Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre	Pas concluant
Le contrôle boucles de défaut	Pas concluant

Contrôle de l'installation

Donnée des installation

Nom de l'installation	Contrôle de l'installation électrique domestique
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans	Pas présent

Conformité du choix et mise en oeuvre du matériel

Conformité de l'installation	Non conforme
------------------------------	--------------

Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens

L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent

- ☒ machine à laver
- ☒ cuisinière
- ☒ sèche-linge

Non conforme

Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens

Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables

Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables

Non conforme

Conformité des lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)

Conformité des lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)

Non Conforme

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01:01

Contrôle tableau(x)

Description du tableau électrique

Description du tableau / Nom

Hall

Possibilité de couper de courant

Oui

Possibilité d'ouvrir le tableau ?

Oui



Photo tableau démonté

Nombre de circuits terminaux

11

Plan et schéma

Présence des plans et schémas ?

Non

Conformité du tableau et des repérages

Conformité du tableau et des repérages

Non

Conformité de la protection contre les chocs électriques

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs

Pas ok

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects

Pas ok

Conformité des protections installées

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne

Pas Ok

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent

Pas ok

Conformité des protections installées

Pas Ok

Conformité des câbles et canalisations partants du tableau

Conformité des câbles et canalisations partants du tableau

Pas Ok

Mesure de l'isolement

Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)

0

Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)

Non

Circuits en défauts d'isolement

Coffret 2

Contrôle DPCDR

Présence DPCDR de tête

Oui

=>Nombre de DPCDR en tête

1

Obligation d'avoir un DPCDR supp ?

Non

Conformité DPCDR

Non

Contrôle du DPCR de tête: 1

Marquage/identification DPCR de tête

1

DPCR de tête

☒ ID

DPCR de tête (A)

☒ 40A

☒ 300mA

DPCR de tête (type)

type A

Test DPCR de tête

Pas OK

Contrôle tableau(x)

Description du tableau électrique

Description du tableau / Nom

Cuisine

Possibilité de couper de courant

Oui

Possibilité d'ouvrir le tableau ?

Oui

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01:01

Photo tableau démonté



Nombre de circuits terminaux	6
Plan et schéma	
Présence des plans et schémas ?	Non
Conformité du tableau et des repérages	
Conformité du tableau et des repérages	Non
Conformité de la protection contre les chocs électriques	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Pas ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Pas ok
Conformité des protections installées	
Adequation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	Pas Ok
Adequation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Pas ok
Conformité des protections installées	OK
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	Pas Ok
Mesure de l'isolement	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	0,3
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Non
Circuits en défauts d'isolement	Plusieurs circuits
Contrôle DPCDR	
Présence DPCDR de tête	Non
Présence d'un DPCDR de tête en amont dans l'installation ?	Oui
Présence DPCDR supp	Oui
→ Nombre de DPCR supplémentaire à haute ou très haute sensibilité	2
Conformité DPCDR supplémentaires	Oui
Contrôle du DPCR supplémentaire: 2	
Marquage/Identification DPCDR supp	2
DPCDR supp	☒ ID
DPCDR supp (A)	☒ 40A
	☒ 30mA
Type de DPCDR supp	type A
Test DPCDR supp	Pas OK
Contrôle du DPCR supplémentaire: 3	
Marquage/Identification DPCDR supp	3
DPCDR supp	☒ ID
DPCDR supp (A)	☒ 25A
	☒ 30mA
Type de DPCDR supp	type A
Test DPCDR supp	Pas OK

Contrôle tableau(x)

Description du tableau électrique

Description du tableau / Nom	Cuisine
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 106_2025-93881_D01:01

Photo tableau démonté



Nombre de circuits terminaux

3

Plan et schéma

Présence des plans et schémas ?

Non

Conformité du tableau et des repérages

Conformité du tableau et des repérages

Non

Conformité de la protection contre les chocs électriques

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs

Ok

Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects

Pas ok

Conformité des protections installées

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne

Pas Ok

Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent

Pas ok

Conformité des protections installées

OK

Conformité des câbles et canalisations partants du tableau

Conformité des câbles et canalisations partants du tableau

OK

Mesure de l'isolement

Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)

2,8

Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)

Oui

Contrôle DPCDR

Présence DPCDR de tête

Non

Présence d'un DPCDR de tête en amont dans l'installation ?

Oui

Obligation d'avoir un DPCDR supp ?

Non